



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 8 août 2022, à 19 h 30** au bureau municipal, sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Samantha Hartwell, Alain Villemure Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La conseillère Vanessa Chapman est absente,

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement du registre de personne habille à voter
3. Demande de subvention au Programme de 4500 bornes Hydro-Québec
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 20 :30.

2. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement du registre de personne habille à voter

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte le registre des personnes habiles à voter, tel que déposé, sous le nom de certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 441-2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Demande de subvention au Programme de 4500 bornes Hydro-Québec

ATTENDU QU'aucun point de recharge pour les voitures électriques n'est accessible au public sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir des points de recharge pour les voitures électriques dans le cœur du village, près des commerces et services essentiels;

ATTENDU QU'un programme de subvention annuel de 4500 bornes de recharge est offert pour une durée de 8 ans par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE chaque borne sur rue pourra être subventionnée jusqu'à concurrence d'un montant de 24 000 \$ de coûts admissibles avant taxes;

2022-08-136

2022-08-137



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser la Municipalité à présenter une demande auprès
d'Hydro-Québec afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition des bornes
de recharge électrique.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Louise Brière à
signer tous les documents relatifs à la demande de subvention pour et au
nom de la Municipalité.

Un conseiller demande le vote :

POUR :4
CONTRE :1

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

4. Période de questions

Aucune question

5. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 33

Signé ce 9 août 2022.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2022-08-138